

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015.

L'An Deux Mille Quinze, le jeudi 17 décembre 2015, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

26

P. RIO – D. ATIG – F. OGBI – Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS – E. ETE – C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL – S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – F. N'DOMBELE – A. QAROUACH – M. SOILIH – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY – C. RENKLICAY – C. MABANZA – C. M' PIANA – S. GIBERT – S. GAUBIER – S. BENDIAB – D. DIARRA – K. OUKBI

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

9

M. RAMI REPRÉSENTÉE PAR Y. LE BRIAND – M. GAMIETTE REPRÉSENTÉE PAR E. ETE – I. GRENOUILLAT REPRÉSENTÉE PAR P. RIO – L. HERGAUX REPRÉSENTÉE PAR D. ATIG – G. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR S. LAATIRISS – Y. ITOUA REPRÉSENTÉE PAR C. TAWAB KEBAY – T. DIAWARA REPRÉSENTÉE PAR M. AUBRY – A. LAMOTHE REPRÉSENTÉE PAR K. OUKBI – G. BINOIS REPRÉSENTÉ PAR S. BENDIAB

ABSENTS EXCUSÉS :

0

DÉLIBÉRATION DEL-2015-0114 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SIGNATURE DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D' ACTIONS POUR LA REVALORISATION DES DÉCHETS ET DES ÉNERGIES LOCALES (SEMARDEL).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1521 à L.1525.3,

Vu la loi n° 83.597 du 7 juillet 1983 modifiée, relative aux sociétés d'économie mixte locales,

Vu la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales,

Vu la circulaire ministérielle du 16 juillet 1985 sur les conditions de constitution, de fonctionnement et de contrôle des Sociétés d'Économie Mixte Locale,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 1984 décidant de participer à la Société d'Économie Mixte d'Actions pour la Revalorisation des Déchets et des Énergies Locales (SEMARDEL),

Vu le projet du pacte d'actionnaires organisant les rapports au sein du groupe SEMARDEL,

Considérant que les investissements en cours liés au projet d'entreprise de la SEMARDEL, conformes au Grenelle de l'environnement, doivent être accompagnés d'une évolution des rapports au sein du groupe,

Considérant que pour parvenir à cette évolution, il est nécessaire de conclure un pacte d'actionnaires entre l'ensemble des parties prenantes afin de conforter le développement des activités de la SEMARDEL,



Considérant que le pacte d'actionnaires proposé par la SEMARDEL concourt à renforcer les activités traditionnelles de la société et organise une gouvernance propice à son développement,

Délibère et,

Autorise Monsieur le Maire à signer dans les meilleurs délais le pacte d'actionnaires de la SEMARDEL.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Philippe RIO

Vote à l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : **22 DEC. 2015**

Transmis en Préfecture le : **22 DEC. 2015**